

La taxonomie des risques de l'IA

Actif GRATUIT | Niveau 0 | AI GOVERNANCE CHAIN™

La carte de référence : trente risques nommés, six catégories, aucun angle mort. Le langage commun dont votre gouvernance a besoin.

Abréviations et acronymes

Aucune connaissance préalable n'est supposée. Chaque sigle utilisé dans ce document est défini ici.

- IA : intelligence artificielle.
- Règlement européen sur l'IA : le règlement (UE) 2024/1689.

Comment utiliser cette carte

Parcourez les six catégories et cochez chaque risque plausible pour vos systèmes. Ce qui est coché entre dans votre registre des risques avec un propriétaire nommé. Ce qui ne l'est pas est documenté comme écarté, avec la raison.

Catégorie 1 : risques techniques

Le système lui-même défaille.

1. Défaillance de robustesse : le système casse sur des cas inhabituels.
2. Dérive de modèle : la performance se dégrade à mesure que le monde change.
3. Fragilité aux attaques : des entrées hostiles détournent le système.
4. Défaut d'explicabilité : personne ne peut justifier une décision.
5. Hallucination : le système invente des faits, des sources ou des certitudes.

Catégorie 2 : risques liés aux données

Les entrées sont défectueuses ou mal traitées.

1. Biais des données d'entraînement : des données faussées enseignent une vision faussée.
2. Défaut de qualité : des données incomplètes ou périmées corrompent les sorties.
3. Violation de la vie privée : des données personnelles utilisées ou exposées sans base ni consentement.
4. Défaut de provenance : l'origine et les droits des données ne peuvent être établis.
5. Fuite de données : données d'entraînement ou requêtes exfiltrées.

Catégorie 3 : risques éthiques et sociétaux

Le système nuit aux personnes ou au bien public.

1. Discrimination et résultats inéquitables.
2. Sycophancie et défaut de véracité : le système flatte et abonde au lieu de dire vrai.
3. Manipulation et interfaces trompeuses.

4. 14. Érosion de l'autonomie humaine : les personnes s'en remettent au système et cessent de décider.
5. 15. Perturbation sociétale et du travail.

Catégorie 4 : risques juridiques et réglementaires

L'organisation manque à ses obligations.

1. 16. Non-conformité réglementaire (règlement européen sur l'IA, règles sectorielles, droit local).
2. 17. Violation de propriété intellectuelle.
3. 18. Responsabilité du fait du système : le préjudice causé engage l'organisation.
4. 19. Défaut contractuel envers clients ou partenaires.
5. 20. Insuffisance de preuve : l'organisation ne peut démontrer sa diligence.

Catégorie 5 : risques opérationnels

L'organisation exploite mal le système.

1. 21. Absence d'inventaire : des systèmes fonctionnent hors de tout registre.
2. 22. Absence de propriétaire : personne ne répond du système.
3. 23. Dépendance fournisseur non gouvernée.
4. 24. Défaut de surveillance en production.
5. 25. Défaut de réponse à incident : pas de plan, pas d'exercice, pas de premier réflexe.

Catégorie 6 : risques stratégiques et existentiels

Les paris de long terme tournent mal.

1. 26. Concentration de dépendance : un fournisseur unique porte un processus critique.
2. 27. Dette de gouvernance : le déploiement va plus vite que le contrôle.
3. 28. Risque de réputation : un échec public détruit une confiance construite en années.
4. 29. Emballlement autonome : des agents agissent en chaîne hors des périmètres prévus.
5. 30. Risque de frontière : des capacités émergentes dépassent les contrôles existants.

Où s'arrête le gratuit et où commence le payant

- GRATUIT (le quoi et le pourquoi) : la carte des trente risques.
- PAYANT (le comment) : le registre complet avec notation, le plan de traitement, la déclaration d'appétence au risque et le reporting au conseil dans le AI Risk Management Kit (Niveau C).

AI GOVERNANCE CHAIN™

Cadre de gouvernance de l'IA

© 2026 Mathieu K. Gouanou. Tous droits réservés.

Membre du conseil consultatif de la Harvard Business Review.

Standard documentaire : une gouvernance de l'IA centrée sur l'humain.